

DEPARTEMENT DES
LANDES
ARRONDISSEMENT DE
DAX
COMMUNE DE SOUPROSSE

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents et
représentés :

15

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Décembre 2021 à 18 H 30

Sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS, Maire.

Présents : M. DUCOS Christian – Mme DUFAU Sylvie - M. DUPOUY Philippe – Mme LAPEYRE Colette - M. GUEHEL Dominique – Mme RASOAMAHARO Marlène - Mme ROQUES Laurence - Mme CARRERE Françoise - M. LACOUTURE Éric - M. LARREZET Xavier - Mme DOUSSAN Béatrice - M. SAUBIGNAC Thierry

Absents excusés : Mme MAUVOISIN Christine (donne pouvoir à Mme DUFAU Sylvie) - M. JABOT David (donne pouvoir à M. LARREZET Xavier) - M. BATS Aurélien (donne pouvoir à Mme ROQUES Laurence)

Secrétaire de séance : Mme RASOAMAHARO Marlène

Date de convocation : 10 Décembre 2021

Présentation rapport activités 2020 de la CCPT par M. Laurent CIVEL, Président

En première partie de séance, le Président de la CCPT expose à l'assemblée le rapport d'activités 2020 de cette dernière tout en soulignant la politique de solidarité mise en œuvre en pays tarusate.

DCM 2021.12.073

Décision modificative n°1 Budget principal Commune – Travaux en régie

Rapporteur : Sylvie DUFAU

Exposé : Le rapporteur fait part au conseil municipal des différentes réalisations effectuées par le personnel des services techniques (travaux d'immobilisations) et propose de les transférer à la section d'investissement.

Il est donc proposé de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	+ 109 598,15 €	722 (042) Immobilisations corporelles Travaux en régie	+ 109 598,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
2313 (040) Construction d'une MAM (Inv 1650-23)	+ 20,82€	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 109 598,15 €
2151 (040) Aménagement Avenue du 11 Novembre (Inv4000)	+ 384,00 €		
2313 (040) Multiple rural (Inv 2022-23)	+ 14 600,57 €		
21318 (040) Eglise de Souprosse (Inv 2002)	+ 585,56 €		
2111 (040) Boulodrome (Inv 1610)	+ 18 289,55 €		
21312 (040) Groupe scolaire (Inv 4100)	+ 8 731,12 €		
21312 (040) Pôle associatif ancien groupe scolaire (Inv 2001)	+ 5 780,81 €		
2313 (040) 2 Logements T2 Lot 28 lotissement (Inv 1660-23)	+ 59 836,12 €		
2152 (040) Signalétique (Inv 3005)	+ 1 369,60 €		
TOTAL 040	+ 109 598,15 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Le transfert des dépenses relatives aux travaux en régie de la section de fonctionnement aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

Décision modificative N°1 Budget irrigation

Rapporteur : Monsieur DUPOUY Philippe

Monsieur DUPOUY indique à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le budget irrigation exercice 2021 sur le compte 6817 afin de prévoir une provision sur créances dont l'ancienneté est supérieure à deux ans et d'anticiper les admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE comme indiqué ci-dessous la décision modificative n°1 du budget irrigation année 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
6817	250,00 €		
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants			
615232	- 250,00 €		
Entretien et réparation réseaux			

Lotissement communal Les Terrasses de l'Adour : Vente du lot n°37 à Mme BONNAT Marie Paule

Rapporteur : Christian DUCOS

VU la demande de permis d'aménager N° PA04030920T0001 présentée le 24 Mars 2020 par la Commune de SOUPROSSE pour la réalisation d'un lotissement communal de 14 lots maximum, sur un terrain situé Rue des Ecoles, lieu-dit « Pourquoi »,

CONSIDERANT l'arrêté en date du 22 mai 2020 accordant un permis d'aménager au nom de la Commune de Souprosse pour la réalisation du lotissement communal de 14 lots maximum dénommé « Les Terrasses de l'Adour phase 2 »,

CONSIDERANT l'arrêté N° 2020-12-02 en date du 21 Décembre 2020 autorisant la vente des lots n° 1 à 12, avant l'exécution des travaux de finition du lotissement « Les Terrasses de l'Adour phase 2 »,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal N°2020-09-085 du 07 Septembre 2020 portant numérotation des lots et déterminant les prix des 12 lots,

VU le plan d'implantation des lots établi le 06/08/2020 par M. Philippe LAFITTE, géomètre expert foncier à SAINT SEVER,

CONSIDERANT la convention de réservation signée le 06/12/2021 entre Madame BONNAT Marie Paule, demeurant à SOUPROSSE (Landes), 355 Route de Saint Etienne et la Commune représentée par son Maire, M. Christian DUCOS, par laquelle Madame BONNAT Marie Paule s'engage à acquérir le lot n°37, cadastré sous le n° 530 de la section V, d'une superficie de 915 m², pour y édifier une maison d'habitation, moyennant

la somme globale de QUARANTE ET UN MILLE EUROS (41 000 €) TVA sur marge incluse.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance de ces documents et à délibérer sur l'opportunité de la vente de ce lot à Madame BONNAT Marie Paule.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Mme LAPEYRE Colette adjointe au Maire, à signer l'acte de cession à intervenir en vue de la vente à Madame BONNAT Marie Paule du lot n° 37 du lotissement communal « Les Terrasses de l'Adour Phase 2 » d'une contenance de 915 m² moyennant le prix de QUARANTE ET UN MILLE EUROS (41 000 €) TVA sur marge incluse, que l'intéressée s'engage à payer comptant à la signature de l'acte y compris les frais afférents à cette vente.

DCM 2021.12.076

Lotissement communal Les Terrasses de l'Adour : Vente du lot n°24 à M. et Mme DEWASMES Etienne et Karine

Rapporteur : Christian DUCOS

VU la demande de permis d'aménager N° PA 040 309 13 C 0001 présentée le 09 Avril 2013 par la Commune de SOUPROSSE pour la réalisation d'un lotissement communal de 28 lots, sur un terrain situé avenue du 19 mars 1962, lieu-dit « Pourquoi »,

CONSIDERANT l'arrêté N° 2013-07-01 en date du 08 Juillet 2013 accordant un permis d'aménager au nom de la Commune de Souprosse pour la réalisation du lotissement communal de 28 lots « Les Terrasses de l'Adour »,

CONSIDERANT l'arrêté N° 2014-06-06 en date du 07 Juin 2014 autorisant la vente des lots n° 1 à 28, avant l'exécution des travaux de finition du lotissement « Les Terrasses de l'Adour »,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 2013 déterminant les prix des 28 lots,

VU le plan de bornage établi le 30/11/2015 par M. Philippe LAFITTE, géomètre expert foncier à SAINT SEVER,

CONSIDERANT la convention de réservation signée le 26/11/2021 entre Monsieur et Madame DEWASMES Etienne et Karine, demeurant ensemble à MEILHAN (Landes), 181 Route de Ronsacq et la Commune représentée par son Maire, M. Christian DUCOS, par laquelle Monsieur et Madame DEWASMES Etienne et Karine s'engagent à acquérir le lot n°24, cadastré sous le n° 496 de la section V, d'une superficie de 601 m², pour y édifier une maison d'habitation, moyennant la somme globale de VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (27 500 €) TVA sur marge incluse.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance de ces documents et à délibérer sur l'opportunité de la vente de ce lot à Monsieur et Madame DEWASMES Etienne et Karine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir en vue de la vente à Monsieur et Madame DEWASMES Etienne et Karine du lot n° 24 du lotissement communal « Les Terrasses de l'Adour » d'une contenance de 601 m² moyennant le prix de VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (27 500 €) TVA sur marge incluse, que les intéressés s'engagent à payer comptant à la signature de l'acte y compris les frais afférents à cette vente.

DCM 2021.12.077

Approbation convention location salle polyvalente et hall des sports avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Rapporteur : Christian DUCOS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe qui se déroulera le 10 mars 2022, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Landes nous sollicite pour le prêt des salles communales afin d'accueillir une partie des candidats pour les épreuves écrites du concours.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette manifestation, et afin d'assurer le bon déroulement de cette opération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une tarification exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € pour la location des infrastructures municipales (salle polyvalente et hall des sports) pour l'organisation des épreuves écrites du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, le 10 mars 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prêt des salles communales avec le CDG 40.

DCM 2021.12.078

Facturation divers travaux

Rapporteur : Philippe DUPOUY

Le rapporteur informe l'assemblée que divers travaux ont été effectués par les employés communaux chez des particuliers.

Il est proposé à l'assemblée de refacturer ces travaux à qui de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de facturer les fournitures et divers travaux réalisés comme suit :

- Travaux de terrassement chez M. LALANNE Roland – 250 Route du Bac – 40250 Souprosse pour un montant de 300,00 €
Fourniture 4 écobox Ø 300 x 75 € : 300,00 €
- Travaux de terrassement EARL DU RENARD BLANC - 542 Route du Haza – 40250 Souprosse pour un montant de 58 €
Location mini pelle sans chauffeur 2 h x 29 € = 58 €

- Travaux d'assainissement logements avenue du 8 mai pour la SCEA LES 2 PIGNONS – 1815 Route de Laguillon - 40250 Souprosse pour un montant de 385,70 €
Location mini pelle sans chauffeur 13,3 h x 29 € = 385.70 €
-

DCM 2021.12.079

Approbation convention de mise à disposition et d'utilisation des sanitaires au pôle associatif au profit de l'ACCA, de l'amicale des retraités et du Réveil Laïque Souprossais

Rapporteur : Colette LAPEYRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la convention de mise à disposition d'un local relevant du domaine public de la commune sur le site du pôle associatif, sis n° 145 Chemin du Pigeon, au profit de l'Association communale de chasse agréée (ACCA), approuvée par délibération du conseil municipal en date du 07 novembre 2016 ;

Considérant la convention de mise à disposition d'un local relevant du domaine public de la commune sur le site du pôle associatif, sis n° 145 Chemin du Pigeon, au profit de l'Amicale des Retraités Les Cyclamens, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 31 juillet 2017 ;

Considérant la convention de mise à disposition d'un local relevant du domaine public de la commune sur le site du pôle associatif, sis n° 145 Chemin du Pigeon, au profit de l'Association Réveil Laïque Souprossais, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 07 septembre 2020 ;

La commune de Souprosse a procédé sur ce même site, à la rénovation d'anciens sanitaires qui seront mis à disposition des trois associations sus nommées en contrepartie d'un entretien hebdomadaire régulier qui sera effectué par les adhérents des dites associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention annexée, régissant les rapports entre la Commune de SOUPROSSE et l'ACCA, l'Amicale des retraités et le Réveil Laïque souprossais pour l'utilisation et l'entretien des sanitaires du pôle associatif, chemin du Pigeon, appartenant au domaine public de la Commune et mis à disposition des associations sus nommées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

DCM 2021.12.080

Résiliation adhésion au CNAS

Rapporteur : Christian DUCOS

Exposé : Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune de Souprosse adhère depuis le 1^{er} septembre 2018 au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme paritaire d'action sociale en faveur du personnel territorial.

Considérant le bilan annuel relatif à l'utilisation du dispositif par les agents de notre collectivité ;

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la résiliation de l'adhésion au CNAS à compter du 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

de résilier l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) avec effet au 31 décembre 2021.

DCM 2021.12.081

Approbation convention utilisation intercommunale de matériels techniques entre les communes de AUDON et SOUPROSSE

Rapporteur : Christian DUCOS

Monsieur le Maire précise que la Commune d'AUDON a établi un projet de convention pour l'utilisation intercommunale du matériel suivant : tracteur agricole NEW HOLLAND BB-510-ZE et rototrancheuse / cureuse de fossés AGRAM D2401, propriétés de la Commune d'AUDON :

La rototrancheuse peut être louée avec ou sans le tracteur communal. Dans ce dernier cas, la commune locataire doit disposer d'un tracteur adapté et de capacité suffisante pour l'utilisation correcte de l'outil.

Le tarif proposé à la location se décompose comme suit :

- Location rototrancheuse avec tracteur à la demi-journée : 100,00 € TTC
- Location rototrancheuse avec tracteur à la journée 200,00 € TTC

- Location rototrancheuse seule, à la demi-journée : 40,00 € TTC
- Location rototrancheuse seule à la journée : 70,00 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée régissant les conditions d'utilisation des matériels techniques entre les communes d'AUDON et de SOUPROSSE.

PRECISE que cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, et fera l'objet d'une actualisation à son terme, le cas échéant.

Table des délibérations de la séance 17 Décembre 2021

- 2021.12.073** - Décision modificative n°1 Budget principal Commune – Travaux en régie
- 2021.12.074** - Décision modificative N°1 Budget irrigation
- 2021.12.075** - Lotissement communal Les Terrasses de l'Adour : Vente du lot n°37 à
Mme BONNAT Marie Paule
- 2021.12.076** - Lotissement communal Les Terrasses de l'Adour : Vente du lot n°24 à
M. et Mme DEWASMES Etienne et Karine
- 2021.12.077** - Approbation convention location salle polyvalente et hall des sports avec
le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes
- 2021.12.078** - Facturation divers travaux
- 2021.12.079** - Approbation convention de mise à disposition et d'utilisation des sanitaires
au pôle associatif au profit de l'ACCA, de l'amicale des retraités et du
Réveil Laïque Souprossais
- 2021.12.080** - Résiliation adhésion au CNAS
- 2021.12.081** - Approbation convention utilisation intercommunale de matériels techniques
entre les communes de AUDON et SOUPROSSE